



DEMANDE D'OUVERTURE DE CONTRAT DE GROUPEMENT
**GARANTIE DES LOYERS IMPAYÉS, GARANTIES ANNEXES
ET ABSENCE DE LOCATAIRE**

• **INFORMATIONS COURTIER**

Date de saisine

Date d'effet souhaitée

Nom du courtier

Code courtier

Site internet du courtier

• **COORDONNÉES DE L'ADMINISTRATEUR DE BIENS**

Nom de la société de gestion

Nom du dirigeant

Prénom du dirigeant

Nom du responsable de la gestion locative

Prénom du responsable de la gestion locative

Coordonnées du responsable de la gestion locative

La société fait-elle partie d'un groupe ou d'un réseau ? OUI NON

 Si oui, précisez

Adresse de l'ADB

.....

Code postal

Ville

Téléphone

E-mail

Date de création de l'agence

Site internet

• CONTEXTE DE LA GARANTIE

PORTEFEUILLE GÉRÉ/ASSURÉ	Habitations/ Professionnels	Quittancement annuel charges comprises	Commerces	Quittancement annuel charges comprises
Nombre de lots gérés
Nombre de lots assurés
Nombre de nouveaux lots en gestion par an

Sur l'ensemble des lots de la gestion locative

- Montant du loyer le plus élevé

Catégorie de lots :

- Appartements %
- Maisons individuelles %
- Garages %

Vos garanties actuelles :

	HABITATIONS			COMMERCES		
	Durée/Montant	Franchise	Taux	Durée/Montant	Franchise	Taux
Loyers impayés
Détériorations immobilières
Protection juridique
Absence de locataire

Taux d'effort actuel %

Taux d'effort souhaité %

PROPOGLIG0120

Contrat mis en place par le GROUPE SOLLY AZAR SAS Société de courtage d'assurances au capital de 200 000 € - Siren 353 508 955 RCS Paris - N° Orias 07 008 500 Entreprises régies par le Code des assurances. Autorité de contrôle Prudential et de Résolution 4 Place de Budapest CS92459 - 75436 Paris Cedex 09

• GARANTIE DES LOYERS IMPAYÉS ET GARANTIES ANNEXES

Dans la limite du plafond global de garantie de 80 000 €.

LOYERS IMPAYÉS	Sans limitation de durée
DÉTÉRIORATIONS IMMOBILIÈRES <i>Dommages matériels et perte de location consécutives</i>	En inclusion sur tous les lots (jusqu'à 10 000 €) En option par lot (jusqu'à 8 000 €)
FRAIS DE CONTENTIEUX <i>Serrurier, garde meubles et déménagement</i>	Sans limitation
LOYERS IMPAYÉS APRÈS DÉPART PRÉMATURÉ <i>Décès du locataire</i>	Jusqu'à récupération des locaux
PROTECTION JURIDIQUE	Jusqu'à 16 000 € par litige
ABSENCE DE LOCATAIRE <i>Dans la limite de 3 mois</i>	OUI (en option sur les lots) NON Si oui : à hauteur de 80% CC à hauteur de 100% CC
FRANCHISE DE LA GARANTIE ABSENCE DE LOCATAIRE <i>3 mois pour le locataire étudiant</i>	1 mois 2 mois

Nombre de lots précédemment garantis que vous vous engagez à transférer sur notre contrat lots

Date du transfert / /

• LA DIFFÉRENCE SOLLY AZAR

Vous avez la possibilité de demander l'agrément par Solly Azar des dossiers de location. L'étude est réalisée sous 24h !

Grâce à l'agrément, pas de risque de déchéance de garantie pour défaut de solvabilité ou manque de pièces justificatives.

Je souhaite bénéficier de l'agrément systématique de mes dossiers/la facturation se fera par un taux appliqué sur le montant total des loyers assurés.

Je ne souhaite pas bénéficier de l'agrément systématique de mes dossiers/si besoin, une facturation unitaire sera appliquée par dossier soumis à étude.

• ANTÉCÉDENTS D'ASSURANCE

	NOMBRE DE DOSSIERS REMIS À L'HUISSIER	NOMBRE DE DOSSIERS EN COURS À CE JOUR	MONTANT DES IMPAYÉS (AVEC ESTIMATIONS)
EXERCICE COURANT N
EXERCICE PRÉCÉDENT N-1
EXERCICE PRÉCÉDENT N-2

Avez-vous assuré vos clients, au cours des 36 derniers mois sur un contrat de même nature ? OUI NON

Si oui,

Nom de l'assureur

Nombre de lots garantis lots

Le contrat actuel a-t-il été résilié ? OUI NON

Si oui, est-ce à l'initiative de l'assureur ? OUI NON

Date de résiliation / /

Motif

VOUS DEVREZ NOUS TRANSMETTRE LA **STATISTIQUE SINISTRE** DÉTAILLÉE PAR GARANTIE DU OU DES PRÉCÉDENTS ASSUREURS
(depuis que le portefeuille est assuré)

• DÉCLARATIONS

Le soussigné déclare que toutes les réponses et déclarations faites dans ce questionnaire sont sincères, et, à sa connaissance, exactes. Il accepte qu'elles servent de base pour l'établissement du contrat qu'il désire souscrire. Il est rappelé que la proposition d'assurance n'engage ni le demandeur, ni l'Assureur : seul le contrat constate leur engagement réciproque.

Toute réticence et toute déclaration intentionnellement fautive, toute omission ou déclaration inexacte, sont soumises, selon les cas, aux sanctions prévues aux articles L113-8 et L113-9 du code des assurances.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Vos données personnelles sont recueillies en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). En communiquant vos données personnelles, vous acceptez qu'elles fassent l'objet d'un traitement informatisé ayant pour finalité l'établissement d'une proposition ou la passation, la gestion ou l'exécution de votre contrat d'assurance.

Vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition pour des motifs légitimes relativement à l'ensemble des données vous concernant. Vous disposez également du droit à la limitation du traitement et du droit de demander le transfert de vos données (droit à la portabilité). Vous pouvez retirer à tout moment le consentement accordé à l'utilisation de vos données.

Vous pouvez vous reporter à vos Dispositions Générales pour connaître les modalités et limites d'exercice de ces droits ainsi que les informations détaillées sur le traitement de vos données personnelles.

Fait le / / , à

Signature et cachet du courtier

(précédés de la mention « Lu et Approuvé »)

Signature et cachet du proposant

(précédés de la mention « Lu et Approuvé »)

CABINET LASSUREUR
5 PASSAGE MARCILLY
71100 CHALON SUR SAONE
TEL 0950220200
Mail: conseil@loyersimpayes.com
ORIAS / 09051556

Empty box for signature and stamp of the proposer.

Merci de retourner ce document à adresse email :
conseil@loyersimpayes.com

